



**HAL**  
open science

# ZAD (zone à défendre) et “Territoire rural autonome” : matérialisation de l’utopie, invention d’un nouvel habiter de l’espace rural

Colombier Clara, Mauricette Fournier

## ► To cite this version:

Colombier Clara, Mauricette Fournier. ZAD (zone à défendre) et “Territoire rural autonome” : matérialisation de l’utopie, invention d’un nouvel habiter de l’espace rural. Martín Gómez-Ullate García de León. El futuro de la Europa rural. Emprendimiento, cultura y patrimonio / The Future of Rural Europe. Entrepreneurship, culture and heritage, Wancelen editorial, pp 42-56, 2022, ISBN : 978-84-19388-57-5. halshs-04744937

**HAL Id: halshs-04744937**

**<https://shs.hal.science/halshs-04744937v1>**

Submitted on 19 Oct 2024

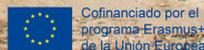
**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

The future of rural Europe  
Le futur de l'Europe rurale  
O futuro da Europa rural

# EL FUTURO DE LA EUROPA RURAL

Coordinador:  
*Martín Gómez-Ullate  
García de León*



### 3.

---

## **ZAD (ZONE A DEFENDRE) ET « TERRITOIRE RURAL AUTONOME » : MATERIALISATION DE L'UTOPIE, INVENTION D'UN NOUVEL HABITER DE L'ESPACE RURAL**

CLARA COLOMBIER

*Masteurante, Université Clermont-Auvergne*

MAURICETTE FOURNIER

*Maître de conférences en géographie, Université Clermont-Auvergne, UMR Territoires, France*

La zone qu'ils défendent, pour nous, à notre place, à notre usage c'est aussi une zone lexicale.  
Pour que certains mots tels que résistance, coopération, utopie, aventure collective, activisme politique,  
fassent encore partie de nos imaginaires.

Ils sont gardiens d'une étincelle qui n'est pas unique,  
dont ils n'ont pas le monopole mais qui est en danger, une possibilité d'autrement, d'autre chose.  
Une alternative.

Ça évite que de se perdre complètement, l'idée de résistance, l'idée de respect du territoire.  
C'est une étincelle parmi d'autres qui empêche que la nuit du totalitarisme libéral n'envahisse absolument tout.

*Virginie Despentes, in Jade Lindgaard (ed)*

*L'éloge des mauvaises herbes*

## **INTRODUCTION**

La ZAD, soit « zone à défendre », est un néologisme apparu dans l'aire francophone au début des années 2010, « un acronyme repris de manière humoristique » (Subra, 2017, p.17) par les premiers occupants du bocage de Notre-Dame-des-Landes. Le terme fait en effet référence à un dispositif créé en 1962 et inscrit au code de l'urbanisme (article L.300-1), la Zone d'Aménagement Différé (ZAD), qui permet à une collectivité territoriale « de faire sien un territoire pour à long terme pouvoir y implanter un projet d'aménagement. » (Woessner, 2018). La « zone à défendre » se présente comme une occupation permanente d'un espace destiné à recevoir des projets d'aménagement de plus ou moins grande ampleur : un aéroport à Notre-Dame-des-Landes à côté de Nantes (département de la Loire-Atlantique), une grande surface commerciale sur le site de la ferme des Bouillons à Mont-Saint-

Aignan, près de Rouen (Seine-Maritime) un incinérateur dans le Morvan sur la commune de Sardy-lès-Epiry (Nièvre), un Center Parc dans la forêt de Chambaran à Roybon (Isère), un centre d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure (Meuse), un barrage prévu à des fins d'irrigation à Sivens, commune de Lisle-sur-Tarn (Tarn), etc. Ces choix d'aménagement sont contestés par les zadistes au nom de grands principes relevant principalement de la défense de l'environnement et/ou du droit des habitants du lieu à décider de l'avenir de leur territoire (Sébastien et *al*, 2019). Ceci s'inscrit aussi dans une perspective politique de contestation du modèle économique dominant qui revendique le développement d'expérimentations sociales alternatives. Il s'agit donc d'un conflit structurel remettant en question « l'ordre social via la demande d'un changement politique de la part du public auprès des décideurs. » (Poirier, cité par Dziedzicki, 2013). La « zone à défendre » apparaît donc « comme un espace de lutte politique, attirant de nouveaux occupants souhaitant proposer un mode alternatif au projet autorisé par les pouvoirs publics » (Woessner, 2018). La contestation des projets d'aménagements rassemble en effet une grande pluralité d'acteurs (agriculteurs, intermittents du spectacle, professeurs, étudiants, chômeurs, artisans, révolutionnaires, chercheurs, etc.) autour d'un désir de refonte de la société (Sébastien et *al*, 2019). Selon le géographe Philippe Subra « l'apparition des ZAD peut être analysée comme un tournant dans l'histoire de l'altermondialisme en France, une mutation stratégique d'un mouvement à la recherche de combats concrets, d'un élargissement de son audience et d'un enracinement dans la société et dans les territoires. » (Subra, p.127, 2017). Les protagonistes de la ZAD cherchent à promouvoir un monde idéal, sans propriété, sans relation de domination, sans discrimination, selon un mode de gouvernance autogéré. Loin de rester un idéal de papier, la ZAD témoigne d'une forme de *Matérialisation de l'utopie* (Bourgne et *al*, 2020).

Nous souhaitons ici interroger, dans une perspective épistémologique, les ZAD et « territoires ruraux autonomes » dans leur projet utopique de transformer le monde. Il s'agira d'observer le phénomène au prisme des concepts mobilisés par les sciences du territoire pour dégager les caractéristiques idéelles de ces utopies contemporaines. Comment se manifestent et s'articulent, dans une zone à défendre, la réappropriation de l'espace rural considéré comme un bien commun ? Quel type de gouvernance est expérimenté ? Comment se réinvente sur ces espaces devenus territoires appropriés un nouveau mode d'habiter ?

## LA ZAD : LA MATÉRIALISATION D'UNE UTOPIE

Suivant l'orientation que lui avait donnée l'humaniste anglais Thomas Moore dans son célèbre ouvrage, *De optimo reipublicae statu, deque nova insula Utopia* (titre de la publication définitive de 1518), le premier sens de l'utopie renvoie à un « pays imaginaire où un gouvernement idéal règne sur un peuple heureux » (Rey, 2000, p. 3980). Construit à partir du signe de négation grec, si l'utopie est imaginée comme une société parfaite, elle apparaît aussi comme inatteignable car localisée en « aucun lieu » : c'est en effet « un lieu qui est d'un autre lieu, un ailleurs qui est nulle part. » (Ricoeur, 1984). La critique récurrente qui lui est opposée est qu'elle n'est qu'un artifice, « un refuge hors du monde » (Broca, 2012). Dans l'imaginaire collectif l'utopie est accusée de « n'être qu'une fuite du réel, une sorte de science-fiction appliquée à la politique » écrit Paul Ricoeur, qui ajoute cependant que l'on « ne peut pas définir l'utopie par son contenu [car] l'unité du phénomène utopique ne résulte pas de son contenu mais de sa fonction qui est toujours différente. » (Ricoeur, 1984).

De fait, il arrive que parfois des utopies se matérialisent, comme les ZAD dans le cas présent. Il s'agit alors d'appréhender l'utopie comme « conscience anticipante (ainsi que le désignait Ernest Bloch car) les images qu'elle produit et les désirs qu'elle fait naître ne sont pas chimériques, ils peuvent être réalisés » (Broca, 2012). Dans ce cadre, l'action devient le terrain privilégié de personnes refusant la fiction de l'utopie et souhaitant agir pour mettre en place des alternatives concrètes pour changer la société et les façon de vivre. En effet, « le rêve social peut disposer d'une capacité intrinsèque à refuser ce statut de rêve social pour lui préférer celui d'action capable de transformer concrètement le monde dans lequel nous vivons. » (Bourgne, et al 2020, p.94).

Dès lors, la ZAD, matérialisation d'une utopie, devient un lieu réel d'expérimentations démocratiques et sociales car « le mode de vie qui se déploie sur la zone occupée entend faire la démonstration *in situ* qu'un autre monde est possible, en proposant un renversement complet des normes en termes de prise de décision, de rapports sociaux, de sexe, de modèle économique, d'organisation domestique » (Pruvost, 2017). Sur la ZAD, la propriété privée est abolie ainsi que les logiques marchandes. Tout se partage et s'échange, les savoirs, la nourriture, l'habitation. A Notre-Dame-des-Landes a été, par exemple, mis en place un « non-marché », endroit où chaque habitant pouvait apporter des vivres, des produits sanitaires afin qu'ils bénéficient à d'autres personnes. « Gratuité, non-propriété, redistribution, accès libre et partage des ressources » (Pruvost, 2017) constituent la matérialisation de cette utopie.

La ZAD se présente comme une « démonstration unique d'une pratique utopique réelle en se donnant à comprendre comme un terrain de résistance, d'apprentissage du travail collectif et d'expériences » (Riot Sarcey et al, 2018). Sa critique radicale de l'Etat s'effectue au travers d'un nouveau mode de vie qui favorise l'habitat léger, l'agriculture paysanne, l'entraide, la non-marchandisation des ressources et l'absence de propriété privée. La ZAD redéfinit ainsi le rapport au temps et au travail. L'action concrète des militants, le travail de la terre, la construction de cabanes, constituent alors le passage d'une utopie possible à une utopie réelle où une nouvelle forme de vie s'invente. Pour un zadiste, interrogé par des universitaires, « la ZAD c'est la rencontre entre une utopie et des terres, une lutte, avec des paysans, avec des pratiques, avec du matériel, avec un climat, avec un sol » (Morel et Darrot, 2018).

La ZAD apparaît comme un exemple, parmi d'autres, de ces utopies réelles qui sont aux yeux du sociologue Erik Olin Wright (2017) indispensables pour fabriquer une société pérenne. Pour plusieurs auteurs, les utopies concrètes sont nécessaires car elles permettent « d'élargir l'imagination populaire au sujet des possibilités futures consistant à construire des alternatives dès maintenant, là où c'est possible [et] de démontrer qu'un autre monde est possible, elle crée aussi les cadres pratiques au sein desquels les gens ordinaires s'engagent dans des pratiques transformatrices. » (Farnea et Jeanpierre, 2013). Fondatrice, la notion d'utopie pousse les militants à inventer, créer, redessiner la démocratie, la manière d'habiter et donc la manière de vivre. Le désir de faire autrement va conduire les zadistes à donner un nouveau sens aux notions d'appropriation et d'habiter. Si la ZAD constitue la matérialisation d'une utopie, alors c'est la notion même d'utopie qui va guider la réappropriation de l'espace, ainsi que la manière de l'habiter.

## **L'UTOPIE: GUIDE POUR UNE RÉAPPROPRIATION DES TERRITOIRES RURAUX**

Les militants des différentes ZAD (Notre-Dame-des-Landes, Bure, Sivens, etc.) ont tous pour premier objectif la réappropriation de l'espace dans l'objectif d'établir et rendre visible le lieu de la contestation, au sein duquel ils pourront inscrire leur lutte dans le temps, s'organiser, se créer une identité collective et territoriale. Dans cette configuration, « l'espace est à la fois support du conflit et son enjeu. » (Pailloux, 2015). On peut donc s'interroger sur cette appropriation de l'espace, en particulier des espaces ruraux, plus souvent concernés par ces modes d'action.

L'espace est le produit des relations sociales sur un lieu donné. Il est investi par les sociétés qui y créent une culture commune autour d'une histoire, d'évènements fondateurs, de monuments symboliques auxquels les habitants s'identifient. De ce fait, « l'espace, compris comme cadre physique, est nécessairement l'enjeu de rapports sociaux, mais surtout, plus largement, chaque terme de tout mouvement social a nécessairement une dimension spatiale non négligeable. » (Ripoll, 2005). L'appropriation de l'espace est, dès lors, un des enjeux de nombreux conflits sociaux.

L'espace est aussi un lieu vécu par des populations qui se l'approprient et développent un sentiment d'appartenance légitimité par le discours, la pratique, des symboles, des événements fondateurs. Cet espace approprié permet alors « l'attachement affectif ou, plus profondément encore, ce que l'on pourrait appeler l'appropriation « existentielle ». Il s'agit de la sensation de se sentir « à sa place voire chez soi quelque part. » (Ripoll et Veschambre, 2005). En retour, l'espace présente des singularités qui vont façonner les relations humaines qui s'y déploient. Selon qu'il s'agisse, par exemple, d'un espace humide ou au contraire d'une zone sèche, les procédés agricoles mobilisés comme les plantes cultivées vont conduire non seulement à des relations différentes des sociétés à la terre mais vont aussi avoir un impact sur les relations entre les habitants du lieu. Par exemple le climat océanique humide qui règne sur le bocage de Notre-Dame-des-Landes a poussé les habitants de la ZAD à se retrouver les soirs, dans les cabanes communes où pouvait se partager un repas chaud auprès du feu (Pruvost, 2017). Les pratiques et les modes de vies s'inventent donc en correspondance avec les caractéristiques de l'espace et les formes du paysage qui le composent, ce qui constitue « autant de zone de transformation et de métamorphose » (Bourgne et al, 2020, p.114).

C'est dans cette imbrication des lieux et des rapports sociaux que l'espace devient un territoire, ainsi que l'ont, depuis le tournant épistémologique des années 1970, défini les géographes qui dissocient maintenant les deux termes : le territoire est un espace « approprié », avec la conscience de son appropriation (Brunet et Théry, 2001 ; Lévy et Lussault, 2003). Il serait « à l'espace ce que la conscience de classe est à la classe » énoncent Roger Brunet et Hervé Théry (2001, p. 480). Le territoire n'est donc pas un espace neutre. C'est un espace socialisé, défini par Bernard Debarbieux comme un « agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité » (Debarbieux, 2003, p. 910). L'appropriation du territoire permet alors aux

différents collectifs de se forger une identité. La sociologue Sylvaine Bulle explique que si les zadistes occupent l'espace, cette appropriation n'est pas seulement une « critique de la réalité sociale mais révèle une prise sur le monde, au moyen de gestes, d'expression, de formes de langages sensible, conjuguant le travail d'argumentation critique et le point de vue perceptif ou personnel de l'appréhension du monde. » (Bulle, 2018). Ils souhaitent construire, sur le lieu de la contestation, une nouvelle manière de vivre, en auto-organisation et auto-gouvernance afin de rendre conformes leurs actions avec leur vision du monde. L'espace occupé devient ainsi une « base de vie » qui doit être soustraite le plus longtemps possible, selon les zadistes, au mode de fonctionnement néolibéral, voire à la démocratie néolibérale, se confrontant alors aux institutions qui cherchent à en garder le contrôle par l'interdiction des pratiques (Ripoll et Veschambre, 2005).

Cette forme occupation renvoie à un autre enjeu symbolique : la contestation du modèle urbain. Pour Anne Laure Pailloux (2015), la ZAD matérialise « une lutte de représentations de l'espace rural et de ses rapports avec l'espace urbain ». Le milieu rural français, surtout lorsqu'il est situé dans des espaces périphériques, marginalisés, a été délaissé par les politiques publiques nationales depuis les Trente glorieuses. Il a dès lors échappé à l'étalement urbain incontrôlé qui « révèle un modèle de développement particulièrement expansif : logements, infrastructures de transport, zones industrielles et zones de loisirs privilégiant constamment une emprise foncière large (Woessner, 2018). Les zadistes, en se réappropriant une fraction de cet espace rural, interviennent pour limiter l'urbanisation croissante en proposant des alternatives à ce mode de vie. Ces espaces ruraux réappropriés sont rebaptisés « territoire rural autonome » ou « zone rurale autonome » comme à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, pour souligner l'importance que les collectifs accordent au fait de se fixer leurs propres règles. La sociologue Geneviève Pruvost précise que la notion d'autonomie englobe ici la non domination des institutions, l'émancipation individuelle et collective ainsi que l'autogouvernement, c'est-à-dire une auto-institution de la société où les règles sociales sont définies par tous (Pruvost, 2017).

Cette réappropriation de l'espace rural s'appuie principalement sur l'activité agricole qui apparaît comme le symbole du refus de la domination urbaine : « l'agriculture demeure le bras nourricier de la forme-occupation en raison de sa puissance de dissémination à l'extérieur qui se combine à sa dynamique interne » (Bulle, 2018). A la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, s'est élaborée une culture commune qui passe notamment par le fait « d'édifier des cabanes en bois de palette, collecter l'eau de pluie dans les citernes, bâtir des

murs de pailles aux formes organiques, construire des toilettes sèches, faire pousser des légumes sur des buttes permacoles» (Lindgaard, 2018) et qui rappelle les pratiques du monde rural ancien, ici idéalisées, quoique réinventées. En pratiquant ces activités sur un mode alternatif, les occupants des territoires ruraux appropriés réalisent un « habiter de résistance collective [qui] se nourrit d'une critique de la modernité occidentale et de la mondialisation néo-libérale structurant une nouvelle compétition territoriale » (Barbe, 2016). Il s'agit entre autre de réhabiliter les ressources et les valeurs que les espaces ruraux sont supposés incarner.

Ainsi l'espace rural apparaît-il emblématique des luttes, l'appropriation de territoires (de fragments d'espaces ruraux singuliers) par les zadistes se manifestant tant de manière matérielle que symbolique. Cette appropriation se traduit par la réinvention d'une notion ancienne, celle des communs, ainsi que l'observe la sociologue Sylvaine Bulle, qui relève que l'action des différents collectifs présents sur les ZAD exprime « par sa dimension expérimentale et politique, une proximité de pensée avec le domaine des communs. » (Bulle, 2017).

## **LE CONCEPT DE COMMUNS RÉACTIVÉS PAR LA ZAD**

Entre contestation de la propriété et occupation de l'espace, les zadistes cherchent à redéfinir le sens de l'appropriation d'un espace, laquelle ne se pose pas seulement de manière idéale (sentiment d'appartenance). Sa dimension matérielle (occupation, usage autonome, usage contrôlé) soulève des questionnements d'ordre juridique renvoyant à la notion de propriété, érigée en droit fondamental depuis la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et qui divise depuis la société entre « propriétaire et non propriétaire » (Ripoll, 2005). L'appropriation de l'espace est « bien entendu inséparable de plusieurs notions juridiques et économiques : propriété évidemment mais aussi possession, richesse, bien, capital, patrimoine» (Ripoll et Veschambre, 2005). Ainsi la terre, qualifiée de bien immeuble depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, entre dans une logique de privatisation et devient un bien marchand dont l'appropriation est contrôlée et organisée par la puissance publique : « étant donné que le bien se définit comme l'objet susceptible d'appropriation et d'échanges ; que l'immeuble a le statut de bien le plus important ; que la terre constitue l'archétype de l'immeuble ; alors la terre est l'objet marchand par excellence » (Grimonprez, 2020).

Dans le code civil, les notions de propriété et d'usage apparaissent exclusives, ce qui empêche l'idée de propriété commune. Ceci explique que si

« les zadistes défendent un accès collectif à la terre et le développement de l'usage commun des champs, des forêts et des sentiers dont elles et ils prennent soin depuis dix ans, le monde des chambres d'agriculture et de la FNSEA rejette cette vision au nom du respect de la propriété individuelle et veut que le même cadre normatif s'impose à tous » (Vanuxem, citée par Lindgaard, 2018a). Néanmoins, pour cette juriste, il est possible d'opérer une lecture du code civil sous un autre angle. En effet, si l'article 544 régissant la propriété privée indique que celle-ci est absolue, elle note que ce qualificatif ne rime pas nécessairement avec exclusif et qu'en conséquence la propriété pourrait aussi être considérée comme collective. Elle ajoute que pourrait s'établir une différence entre le fait d'être propriétaire et le fait d'habiter la terre : si la propriété n'est « qu'un droit relativement à la terre et non pas un droit absorbant la chose elle-même, cela permet de reconsidérer les droits d'usage » (Lindgaard, 2018a). Selon cette lecture, les zadistes pourraient alors réclamer un droit d'usage sur la terre dans la mesure où ils y résident et prennent soin de la biodiversité.

C'est dans ce contexte que de nouveaux mouvements, en particulier altermondialistes, appuyés par des travaux académiques, se sont développés autour d'une remise en question du droit de propriété « pour s'opposer à la logique de privatisation et de « marchandisation du monde » (Ripoll, 2005) et aux « enjeux planétaires d'une gestion locale de ressources renouvelables » (Delmas et Leroy, 2019). Ainsi a-t-on assisté à une *Renaissance des communs*, selon le titre de l'ouvrage de l'américain David Bollier (traduction française, 2014), faisant suite à celui d'Elinor Ostrom, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action* (1990). L'enjeu des communs n'est pas de créer des propriétés partagées entre plusieurs acteurs telles que la « copropriété » ou la « communauté de bien ». Un commun étant « inappropriable » ou « hors propriété », cela signifie qu'il « ne peut être détenu, ni par l'Etat sous forme de propriété publique, ni par un ou plusieurs particuliers » (Bollier, 2014). Selon Pierre Dardot et Christian Laval, « le problème du commun est le problème de la possibilité de soustraire une chose à la propriété privée aussi bien qu'à la propriété publique, pour faire de cette chose un usage qui puisse bénéficier à tous ceux qui sont concernés » (Dardot et Laval, 2014).

Cette action n'est actuellement conduite que de manière marginale, en dehors du cadre légal, par des « rebelles » (Nicolas-Le Strat, 2016) qui cherchent à promouvoir l'idée d'une « démocratie de la terre » prenant en charge les ressources, considérées comme des biens communs, afin de les gérer et les protéger collectivement (Lindgaard, 2018b). En affirmant la place des communs comme forme de gestion, la ZAD ouvrirait aussi un possible horizon

d'émancipation (Bulle, 2017). A ce sujet, Pascal Nicolas-Le Strat développe la notion de commun oppositionnel qu'il décrit comme une pratique de communalisation des savoirs, des terres, des matériaux réalisée en dehors de l'accord de l'Etat. Pour le sociologue, la notion de commun est nécessairement oppositionnelle puisqu'elle doit d'être en rupture avec les formes institutionnelles et dominantes. Si le commun était capté par la puissance publique, il perdrait sa signification et resterait un instrument permettant à l'Etat de conserver le monopole et le contrôle sur les expériences sociales. Les membres de la ZAD en travaillant communément sur des terres pré-supposées n'appartenir à personne est l'exemple-même d'un commun oppositionnel car si : « l'occupation a pour objet d'empêcher physiquement – par une politique du corps – la réalisation d'un aménagement, [...] elle a toujours pour sujet un « commun oppositionnel » : un habitat alternatif est construit, des champs sont remis en culture, une vie se réinvente, de multiples formes de communalisation sont expérimentées. » (Nicolas-Le Strat, 2016).

La notion de communs est réactivée au sein des ZAD autour du travail de la terre, au travers de la construction d'habitat alternatif, du partage des savoirs, ce qui génère de nouvelles relations entre les zadistes et fait naître le sentiment d'un devenir collectif qui entremêle le vivant et le non humain du paysage. L'utopie de vivre en dehors de l'action de l'Etat sur des terres mises en commun, active une relation entre les hommes et la terre bien différente : « à la fiction d'Etat, la puissance utopique oppose l'imagination des corps, c'est-à-dire la mise en œuvre d'autres manières de sentir et de donner formes et consistances à un sentir commun et a des devenirs collectifs. [...] la réinvention des pratiques agricoles qui au plus loin des logiques productivistes de monoculture, privilégie l'enrichissement mutuel des espèces et ouvre des zones de réciprocité entre habitants » (Bourgne *et al*, 2020 p.111).

Se crée alors à la ZAD un idéal commun et un projet de devenir collectif qui se fondent sur la redécouverte de techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement et le souci de préserver les ressources, considérées comme biens communs, des territoires où elles sont implantées. Selon David Gé Bartoli et Sophie Gosselin (2018), le fait que des devenirs communs se tissent sur un territoire transforme le fait d'occuper en celui d'habiter. Les modes d'habiter promus par la ZAD se présentent comme un mode utopique de l'habiter.

## **HABITER LA ZAD «EN CONSCIENCE D'HABITER»**

Le terme « habiter » relève du langage commun. Il s'agit du lieu où l'on a son domicile, on l'on réside. Dans sa dimension philosophique, telle que nous

l'entendons ici, elle se rattache à l'approche phénoménologique développée par Heidegger, souvent résumée par l'expression « être au monde ». Dans cette acception, la notion d'habiter est devenue, depuis le tournant post-moderne des années 1970 un axe majeur de la réflexion en géographie, comme dans d'autres sciences humaines (sociologie, anthropologie, etc). Heidegger, explique le géographe André-Frédéric Hoyaux, insiste sur « l'interrelation qui se réalise entre l'homme et la terre où il s'incarne, où il prend chair en tant que corps et conscience dans un lieu, une communauté humaine et un temps donné [pour en déduire que] être homme veut dire : être sur terre comme mortel, c'est-à-dire : habiter » (Hoyaux, 2002). Cet être-au-monde se réalise concrètement au travers de la construction, du bâti, de l'aménagement de l'espace. Le fait de construire son monde, c'est-à-dire de faire « dans » l'espace, développe des fonctions socialisantes, car pour habiter il faut faire « avec » l'autre. La construction passant par la rencontre de l'autre, le dialogue, les pratiques, « l'habiter s'exprime d'abord par la métaphore du bâtir, celui que l'être-au-monde opère par sa construction territoriale. Construction territoriale qui permet à cet être de structurer son monde en le délimitant, en se distinguant, en le mémorisant » (Hoyaux, 2002).

Habiter ne se résume toutefois pas seulement à des questions de bâti ou d'aménagement, à être ou faire « dans l'espace ». Pour de nombreux chercheurs, il s'agit aussi de « faire avec l'espace » (Stock, 2004 ; Pacquot et al, 2007; Frelat-Khan et Lazzarotti, 2012). La notion d'habiter associée à l'idée de « faire avec l'espace » (et pas seulement « dans l'espace ») s'explique tout d'abord par le fait que « les humains ne sont pas passifs dans leur mode d'existence mais actifs, il convient donc de s'intéresser aux manières de faire, aux actions » (Frelat-Khan et Lazzarotti, 2012, p.58). Ensuite, les territoires ne sont pas neutres, comme nous l'avons déjà mentionné ; ils correspondent à des « agencement de ressources » (Debarbieux, 2003) qui peuvent, dans le cas des ZAD, conditionner les possibilités d'action.

Les habitants ou occupants des différentes ZAD de France ont le plus souvent pleinement investi la notion d'habiter : en habitant les territoires qu'ils se sont appropriés, ils ont déployé un nouveau mode d'habiter que l'on peut désigner comme un habiter politique ou un habiter « en conscience d'habiter » (Barbe, 2016 ; Pruvost, 2017). A la ZAD, les occupants ne se sont pas contentés de développer un discours de critique radicale sur la mondialisation et les pratiques qui lui sont attachées : ils ont inventé un nouveau mode d'habiter, un « habiter en conscience d'habiter [qui] devient un régime critique spécifique de l'habiter » (Barbe, 2016).

Les principes de ce mode d'habiter peuvent être théorisés comme « la politisation du moindre geste » ou « la transformation du labeur en acte politique » (Pruvost, 2017). En faisant la vaisselle collectivement, en construisant des cabanes, en élaborant une bibliothèque partagée, une cantine gratuite, des toilettes sèches, les occupants de la ZAD font de la politique. Ainsi expérimentent-ils, « outils et casserole en main, l'abolition de la division entre travail intellectuel et travail manuel » (Pruvost, 2017). De fait, l'action étant prédominante à la ZAD, tous ses occupants, qu'ils soient intellectuels, « leaders » ou « petites mains », sont égaux et participent activement selon les besoins, des tâches ménagères à la négociation avec les habitants des villages environnants en passant par la construction des objets dont ils ont besoin. La répartition des tâches et des activités s'effectuant sans rapport de domination, sur un principe d'égalité entre les membres de la ZAD, « la sphère reproductive des besoins fait l'objet sur la ZAD d'une démonstration politique de changement de pratiques ici et maintenant. » (Pruvost, 2017). Voilà pourquoi, selon différents auteurs, habiter en conscience d'habiter revient à accorder un rôle majeur à la pratique comme forme de contestation : « c'est faire maintenant et faire avec l'autre, c'est être un, relié aux autres et aux lieux » (Barabe, 2016).

Guidée par l'utopie, cette définition de l'habiter conduit les occupants de la ZAD à vivre en interrelation et en interaction constante, d'une part entre eux, d'autre part avec leur territoire. A travers le désir de construire une autre société se réinventent des modes d'habiter. De fait, « planter les bâtons, c'est faire résonner la terre, faire résonner à distance tous les lieux en lesquelles s'inventent d'autres manières d'habiter le monde, de se frayer des chemins dans le territoire quadrillé par les pouvoirs institués. Par cette résonance [les zadistes] délivrent une puissance utopique, une puissance d'espérance et d'avenir, une puissance de transformation » (Bourgne et *al*, 2020, page 120).

Dans ce contexte la construction de cabanes occupe une place fondamentale. D'une manière générale, selon Raymond Balestra, Christine Charles et Richard Roux, qui ont rédigé un dossier pédagogique sur ce mode de construction, les cabanes « expriment un goût pour la vie simple, une forme de relâchement des codes sociaux et une forte sociabilité, une rupture du temps et de l'espace, une coupure avec le quotidien et les contraintes domestiques, un désir d'évasion et enfin un rapport privilégié avec la nature » (Balestra et *al*, 2006). Dans les ZAD, la cabane concrétise le désir d'utopie, de changement radical, de respect de l'environnement. De fait, ce mode de construction n'est pas seulement un outil militant. Il est conçu dans l'idée de renouer avec la nature : « Il s'agit bien de bâtir autrement : au béton, au fuel et

aux fosses septiques chimiques sont préférés le bois, les matériaux de récupération, l'isolation en feutre, en paille et en terre, le poêle, l'énergie solaire et les toilettes sèches » (Keck, 2020). Pour David Gé Bartoli et Sophie Gosselin (2018), ce mode d'habiter, en conscience d'habiter, soucieux de l'environnement, fait des occupants de la ZAD des « habitants de la Terre. ». Surtout, permettant de faire ensemble, la cabane est vectrice de cohésion sociale, depuis sa construction en commun, jusqu'aux moments de convivialité et de partage qu'elle permet une fois bâtie. Elle est la traduction d'un imaginaire collectif guidé par l'utopie qui favorise le vivre ensemble et « incarne une autre manière d'habiter les territoires » (Keck, 2020).

## CONCLUSION

Les luttes militantes initiées par les ZAD sur le principe de la matérialisation de l'utopie se déploient à plusieurs niveaux. En se réappropriant des fractions de l'espace rural pour lesquels ils revendiquent un statut autonome, les zadistes souhaitent dénoncer le modèle capitaliste, incluant l'excès d'urbanisation, la surconsommation des terres agricoles ainsi que l'épuisement des ressources naturelles et de la biodiversité et *a contrario* promouvoir le modèle des communs en réponse à la privatisation du domaine public. Se faisant, ils mettent en œuvre de nouveaux modes d'habiter. Au travers de la mise en commun des terres et du travail collectif, se réinventent les relations entre les occupants de la ZAD comme se redessinent le rapport au territoire (sentiment d'appartenance, développement d'une identité) et celui au temps (réintroduction du dialogue, de la prise de décision commune, temps long de l'agriculture non intensive). Ainsi « habiter n'est pas seulement une modalité de lutte, mais une valeur permettant l'attention portée aux proches, avec des différences d'appréciation entre acteurs et avec une pluralité de relation entre les personnes et l'environnement » (Bulle, 2016). Les travaux consacrés aux ZAD, en particulier ceux de Sylvaine Bulle, Geneviève Pruvost et Frédéric Barbe montrent qu'au travers de la politisation du moindre geste, les habitants ont transformé toute tâche quotidienne en acte politique. Habiter la ZAD est ainsi devenu un acte politique et une utopie quotidienne qui rend possible un très haut niveau de sociabilité entre les habitants. « L'habiter en conscience d'habiter » favorise aussi le développement d'une forte conscience environnementale et articule étroitement, à l'échelle locale des territoires, lutte sociale et combat écologique, ce qui fait écho aux actuels enjeux planétaires.

## BIBLIOGRAPHIE

- BALESTRA, Raymond, CHARLES, Christine et ROUX, Richard, 2006. *Abris, cabanes et autres refuges*, Inspection Académique des Alpes Maritime, 67 p.
- BARBE, Frédéric, 2016. « La zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique », *Norois, Environnement, aménagement, société*, n°238-239 pp. 109 - 130.
- BOLLIER, David, 2014. Renaissance des communs, *Pour une société de coopération et de partage*, ed. Charles Léopold Mayer, 240 p.
- BOURGNE, Patrick, DREVET, Christian, FOURT, Xavier et GAY-CHARPIN, Marie Hélène, 2020 (dir). *Matérialiser l'Utopie*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 277 pages
- BRUNET, Roger et THERY, Hervé, 2001. Notice « Territoire », in Brunet, Ferras et Théry (dir.), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Montpellier-Paris, Reclus, La Documentation française, pp 480-481.
- BULLE, Sylvaine, 2016. « Il faut défendre la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes », *Association Multitudes*, n°62, pp.16 à 21.
- BULLE, Sylvaine, 2017. Entrée « ZAD », in Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld (dir), *Dictionnaire des Communs*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BULLE, Sylvaine, 2018. « Formes de vie, milieux de vie, la forme occupation », *Association Multitudes*, n°71, pages 168 à 175
- DARDOT, Pierre et LAVAL, Christian, 2014. *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2014, 600 p.
- DEBARBIEUX, Bernard, 2003. Notice « Territoire », *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 910-912.
- DECHEZELLES, Stéphanie, 2017. « Une ZAD peut en cacher d'autres, de la fragilité du mode d'action occupationnel », *Politix*, n°117, pages 91 à 116.
- DELMAS, Bruno et LE ROY, Etienne (dir), 2019. Les communs aujourd'hui ! Enjeux planétaires d'une gestion locale de ressources renouvelables, Paris, ed Karthala, 226 p.
- DZIEDZICKI, Jean-Marc, 2013. « Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendication », in Patrice Melé, Corinne Larrue et Muriel Rosemberg (dir.) *Conflits et Territoires*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, pp.35 à 64.
- FARNEA, Vincent et JEANPIERRE, Laurent, 2013. « Des utopies possibles aux utopies réelles. Entretien avec Erik Olin Wright », *Tracés Revue de Sciences humaines*, n°24, pp. 231-243
- FRELAT-KAHN, Brigitte et LAZZAROTTI Olivier, 2012, *Habiter vers un nouveau concept?* Paris, Armand Colin, 328 p.
- GE BARTOLI, David et GOSSELIN, Sophie, 2018. « La condition terrestre en lutte », revue *Terrestre*. En ligne : [https://www.terrestres.org/2018/10/09/la-condition-terrestre-en-luttes/David Gé Bartoli Sophie Gosselin](https://www.terrestres.org/2018/10/09/la-condition-terrestre-en-luttes/David%20G%C3%A9%20Bartoli%20Sophie%20Gosselin)

- GRIMONPREZ, Benoît (dir) 2018. *La réforme du droit foncier rural : demander l'impossible*, Paris, ed LexisNexis, 212 p.
- HOYAUX, André-Frédéric, 2002. « Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter », *Cybergeo, European Journal of Geography* ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.1824> (consulté le 16/06/2022)
- KECK, Frédéric, 2020. « Tous à vos cabanes ! », revue *Terrestre*. En ligne <https://www.terrestres.org/2020/09/27/tous-a-nos-cabanes/>
- LINDGAARD, Jade, 2018a. « La propriété collective est reconnue par le droit », *Médiapart*, entretien avec Sarah VANUXEM. En ligne: <https://www.mediapart.fr/journal/france/280918/sarah-vanuxem-la-proprieete-collective-est-reconnue-par-le-droit?onglet=full>
- LINDGAARD, Jade (dir), 2018b. *Eloges des mauvaises herbes, ce que nous devons à la ZAD*, Paris, Les liens qui libèrent, 205 pages.
- MOREL, Kevin et DARROT, Catherine, 2018. « Changer de monde ? La contribution de la ZAD », *GREP*, N° 234-235 pages 287 à 295
- NICOLAS-LE STRAT, Pascal, 2016. « Le commun oppositionnel », *Variations*, n°19. En ligne DOI : <https://doi.org/10.4000/variations.753> (consulté le 16/06/2022)
- OSTROM, Elinor, 1990. *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 298 p.
- PACQUOT, Thierry, LUSSAULT, Michel et YOUNES Chris, 2007. *Habiter le propre de l'humain, Villes territoires et philosophie*, Paris, La Découverte, 379 pages.
- PAILLOUX, Anne-Laure, 2015. « Zone d'aménagement différé contre « zone à défendre ». Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural », *Justice spatiale/Spatial Justice*, n°16, En ligne: <http://www.jssj.org> (consulté le 16/06/2022)
- PRUVOST, Geneviève, 2017. « Critique en acte de la vie quotidienne à la Zad de Notre-Dame-Des-Landes », *Politix*, n°1, pages 35 à 62.
- RICOEUR, Paul, 1984. « l'idéologie et l'utopie : deux expressions de l'imaginaire social », In: *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*. N°2, 1984. pp. 53-64. En ligne : <https://doi.org/10.3406/chris.1984.940> (consulté le 16/06/2022)
- RIOT-SARCEY, Michèle, LAVILLE, Jean-Louis et SALMON, Anne, 2018, « L'expérience unique de la ZAD : Réflexions de chercheurs engagés », *Pour*, 2(2-3), pages 297 à 303.
- RIPOLL, Fabrice, 2005, « S'approprier l'espace... ou contester son appropriation? », *Noroi-environnement-aménagement-société*, n°195, pp. 29-42.
- RIPOLL, Fabrice et VESCHAMBRE, Vincent, 2005, « L'appropriation de l'espace comme problématique », *Noroi-environnement-aménagement-société*, n° 195, pp 7-15.
- SEBASTIEN, Léa, MILANESI, Julien et PELENC, Jérôme, 2019. « Résister aux projets d'aménagement, politiser les territoires », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 19 Numéro 1 | mars 2019, DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.24269> (consulté le 16/06/2022)

- STOCK, Mathis, 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques. », *EspacesTemps.net* [En ligne] URL : <https://www.espacestems.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/> (consulté le 16/06/2022)
- SUBRA, Philippe, 2017, *Zone à défendre, De Sivens à Notre-Dame-Des-Landes*, Paris, Edition de l'Aube, 134 pages.
- WRIGHT, Erik Olin, 2017. *Utopies réelles*, (traduit par Vincent Farnea et João Alexandre Peschanski), Paris, La Découverte, coll. « L'horizon des possibles », 613 p.
- WOESSNER, Raymond, 2018, *Les espaces ruraux en France*, Atlande, Neuilly-sur-Seine, pp. 149-158.